Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

ID: 033-243301355-20210402-2021_11-DE

Affiché le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-11

Objet : Délibération portant cession à titre gratuit de terrain et d'une partie du bâtiment abritant la halte-garderie « le Petit prince » appartenant à la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »

Conseillers en exercice	29	Pour	28		
Conseillers présents	26	Contre	1		
Quorum	15	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement			
Conseillers représentés	3				
Suffrages exprimés	29				
Date de convocation	18/111/2021	convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, so présidence de Christian SOUBIE			
Date d'affichage	19/III/2021				

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marie-Jeanne SOKOLOVITCH

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	



Affiché, le

0 6 AVR. 2021

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Recu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le ID : 033-243301355-20210402-2021 11-DE

TO 4041 11

Nº 2021-11

Objet : Délibération portant cession à titre gratuit de terrain et d'une partie du bâtiment abritant la halte-garderie « le Petit prince » appartenant à la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement

Vu les articles L 5211-5 et L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 3111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

Considérant que des opérations similaires ont déjà eu lieu avec les communes de Bonnetan, Fargues Saint-Hilaire et Sallebœuf

Considérant les délibérations de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » en date du 11 juillet 2017 et de la commune de Carignan de Bordereaux en date du 19 juillet 2017 portant cession à titre gratuit de terrain et d'une partie du bâtiment abritant la halte-garderie « le Petit prince » appartenant à la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »

Considérant la délibération de la Commune de Carignan de Bordeaux en date du 30 mars 2021 portant sur la présente cession,

Considérant la position de Pôle d'évaluation domaniale du la Direction générale des Finances publiques en date du 1^{er} mars 2021 (document joint)

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2021

Rapport de synthèse:

L'article L 5211-5 et l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales disposent que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens utilisés à la date du transfert et la substitution de la Communauté dans les droits et obligations des communes.

La Communauté de communes assure dans ce cadre le maintien en l'état des biens mis à disposition. Toutefois, la règle est moins claire lorsqu'il est nécessaire de procéder à des transformations ou à des agrandissements du bien.

Pour simplifier, le code de la propriété des personnes publiques adopté en 2006 permet désormais le transfert de propriété entre personnes publiques.

Cette procédure a déjà été réalisée avec les communes de Bonnetan, Fargues Saint Hilaire et Sallebœuf.

Dans le cas présent, la commune de Carignan de Bordeaux accepte de céder à titre gratuit un ensemble de 685m² détaché des parcelles AX 161 et AX 162 et désormais numéroté 210 et 211, situé au 5 rue de Verdun à Carignan de Bordeaux :

le terrain auparavant mis à disposition à titre gratuit (d'une surface de 513m² détaché de la parcelle AX 162 sous le numéro 211),

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID: 033-243301355-20210402-2021_11-DE

- o sur lequel est construit la crèche « le Petit Prince » de 76.85m² auparavant mis à disposition à titre gratuit
- o sur lequel la Communauté de communes a construit une première extension de 77.05m² en 2005; puis une seconde en 2017-2018 d'une superficie de 41m² avec une terrasse couverte
- le terrain de 172 m² détaché de la parcelle AX 161 sous le numéro 210 sur lequel la Communauté de communes a aménagé des espaces extérieurs.

La procédure n'ayant pas pu être réalisée dans un délai raisonnable, une partie de celle-ci doit être reprise. La durée de validité de certains diagnostics est dépassée, il en est de même du précédent avis de France Domaine (évaluation à 30 000 € en 2017).

De nouveaux diagnostic ont été demandés. France Domaines a été de nouveau sollicitée le 21 janvier 2021 par la mairie de Carignan de Bordeaux pour donner un avis sur l'opération de cession à titre gratuit. Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction générale des Finances publiques indique, dans son avis du 1^{er} mars 2021, que désormais « s'agissant d'un transfert prévu par la loi entre la collectivité et l'EPCI, aucune évaluation n'est réglementairement prévue » et qu'il est possible de « procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Pôle d'évaluation domaniale ».

Avant de procéder à de nouveaux travaux de mise en conformité et de restructuration, la Communauté de communes entend que la procédure soit menée à son terme.

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" fera son affaire des frais notariés et des éventuels autres frais induits par cette cession.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (contre : Frank Monteil) :

- 1. D'acquérir à titre gratuit un ensemble de 685m² détaché des parcelles AX 161 et AX 162 et désormais numéroté 210 et 211, situé au 5 rue de Verdun à Carignan de Bordeaux :
 - le terrain auparavant mis à disposition à titre gratuit (d'une surface de 513m² détaché de la parcelle AX 162 sous le numéro 211).
 - o sur lequel est construit la crèche « le Petit Prince » de 76.85m² auparavant mis à disposition à titre gratuit
 - o sur lequel la Communauté de communes a construit une première extension de 77.05m² en 2005; puis une seconde en 2017-2018 d'une superficie de 41m² avec une terrasse couverte;
 - le terrain de 172 m² à détacher de la parcelle AX 161 sous le numéro 210 sur lequel la Communauté de communes a aménagé des espaces extérieurs
- 2. De confier à Maître Schrameck-Montebelo, notaire à Floirac la charge de réaliser l'ensemble des actes nécessaires ;
- 3. De dire que la Communauté de communes fera son affaire des frais notariés et des éventuels frais induits par cette cession ;
- 4. D'autoriser le Président à signer des actes et à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tressas Alba/b4/2011 2021 Qualité à Parapheur Président Coteaux Bordelai

> Le Président Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant cession à titre gratuit de terrain et d'une partie du bâtiment abritant la halte-garderie « le Petit prince » appartenant à la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	02/04/2021	√isa .
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	02/04/2021	o Visa
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/04/2021	Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope elD User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
Parapheur Coteaux Bordelais ws		Archive

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président